

LE LANCÉEN

AOÛT 2019

n° 344 | 56^e année

Mensuel d'information

Tirage 16'250 exemplaires

Distribué à tous les ménages de Lancy

SPECIAL AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

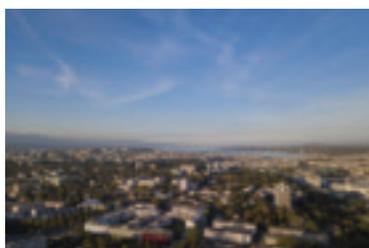
UN CADRE DE VIE DURABLE



Sommaire

Editorial	2
Aménagement: l'œil de Berne	2
Le Plan directeur communal	3
L'impact du projet d'agglomération	3
STU: concentré et efficace	3
Réviser le plan directeur communal: un travail d'équipe	5
Grand projet: le quartier des Semailles	6
On voit grand, mais humain à Pont-Rouge	7
La Chapelle s'épanouit	7
Mobilité: piloter l'avenir lancéen	8
L'effet Léman Express	8
Tram 15: rappel au chrono	9
Douce promenade	10
Mobilité douce: Lancy met le turbo!	10
Limiter le trafic de transit	11
L'eau sous contrôle	11
Un patrimoine administratif bien géré	12
Projet d'équipement public: l'école du Plateau	13
Le Plan énergie des bâtiments, un atout pour Lancy	14
Ecole de Tivoli: un contrat énergétique	15
Succès solaire	15

En couverture



Un cadre de vie durable à Lancy
Photo: Alain Grosclaude

Impressum



Président: Marco Föllmi
 Administrateur: Raymond Solioz
 Rédactrice en chef: Kaarina Lorenzini
 Rédaction: Chemin du Salève 1 - 1213 Petit-Lancy
 Tél. 022 794 94 55 - redaction@lelanceen.ch
 www.lelanceen.ch
 Administration: CP 13 - 1213 Petit-Lancy 1

SPÉCIAL AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

Ville de Lancy: Service des travaux et de l'urbanisme et service de la culture et de la communication
 Rédaction: Thierry Oppikofer
 Concept graphique: Siska Audeoud, atelier Hadès
 Impression: Molesonimpressions.ch
 Impression sur papier recyclé Cyclus Print mat

ISSN 1663-8360 - Abonnement: Fr. 20.- pour 9 numéros
 CCP 12-22050-2 Genève



Photo: Alain Grosclaude

Un urbanisme durable pour un cadre de vie de qualité

La réponse aux multiples défis urbains, sociaux et environnementaux qui attendent la population passe par un aménagement et un développement harmonieux et durable de notre commune.

CHÈRES LANCÉENNES, CHERS LANCÉENS,

En charge du Service des Travaux et de l'Urbanisme (STU), nous avons le plaisir de vous présenter cette édition spéciale du journal "Le Lancéen" dédiée à l'aménagement du territoire et aux travaux dans notre commune.

Lancy, ville de 33'000 habitant-e-s, connaît depuis quelques années un développement qui aura pour conséquence une augmentation significative de sa population pour atteindre le chiffre d'environ 40'000 citoyen-ne-s d'ici à 2028.

Fort de ce constat et des multiples défis (vieillesse de la population, changement climatique, etc.) qui nous attendent toutes et tous, les Autorités lancéennes ont pris la décision d'accompagner ce développement de manière durable. L'enjeu, tant pour le Conseil administratif que pour le Conseil muni-

pal est de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Pour y parvenir, nous devons conserver le lien entre la nature et notre ville, consommer moins d'espace et optimiser l'existant, repenser la mobilité, favoriser la transition énergétique, rénover et entretenir le patrimoine administratif ou encore rendre les nouveaux quartiers conviviaux tout en réaménageant les anciens. Cette édition spéciale a pour objectif de vous présenter les enjeux d'aujourd'hui et de demain en termes d'aménagement du territoire. Parmi eux, l'actualisation du Plan directeur communal, le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, les quartiers en devenir (tel que Pont-Rouge), et ceux en mutation (comme les Semailles) ou encore l'arrivée du Léman Express (CEVA) et ses

deux gares lancéennes. Elle vise également à vous informer sur les réalisations en cours comme la Promenade Nicolas Bouvier, et celles planifiées comme la construction de l'école primaire du Plateau, ainsi que les orientations prises par les Autorités comme la mise en place d'un Plan énergie des bâtiments, pour que la Ville de Lancy soit une commune où il continue à faire bon vivre aujourd'hui et demain. Ce spécial "Lancéen" a aussi pour but de valoriser le travail effectué par les collaboratrices et collaborateurs du STU qui s'engagent quotidiennement pour le bien-être commun. Nous vous en souhaitons une bonne lecture!

Stéphane Lorenzini, Maire
 délégué aux travaux et constructions
 Damien Bonfanti, Conseiller administratif
 délégué à l'aménagement du territoire

Aménagement: l'œil de Berne

A PLUSIEURS REPRISES CES DERNIÈRES ANNÉES,

la population suisse a exprimé son souhait que la nature et les paysages soient protégés. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée a été clairement approuvée en 2013 par 63% des votants. Le Conseil fédéral, qui prépare déjà une nouvelle révision, dont le texte est en consultation depuis 2017, entend dès lors veiller à ce que les dis-

positions de la LAT soient expressément mises en œuvre et fait preuve à cet égard d'une grande fermeté. Ainsi, le délai pour la mise en œuvre de la loi révisée ayant pris fin le 1er mai 2019, le couperet est tombé pour huit cantons qui n'avaient pas adapté leur plan directeur ou leur loi sur les constructions aux exigences de la LAT durant la période de cinq ans impartie. Pour eux, aucune nouvelle mise en zone à bâtir n'est possible pour l'instant. Si Genève - à la différence de Glaris, d'Obwald et du Tessin - est bien parvenu à adapter son plan directeur cantonal, il se retrouve avec Lucerne, Schwyz, Zurich et

Zoug dans le camp des cantons n'ayant pas adapté leur réglementation sur la compensation de la plus-value. Dès lors, la zone à bâtir genevoise ne peut théoriquement plus être accrue tant que la Berne fédérale n'aura pas levé sa sanction. Les plans directeurs servent avant tout de guides pour les cantons, les régions et les communes. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) en suit la mise en œuvre. Si les dispositions du plan directeur ne se révèlent pas assez fermes ou si leur mise en application ne se fait pas systématiquement, la Confédération peut prendre des mesures.

Le Plan directeur communal

LE PLAN DIRECTEUR ACTUEL DE LANCY DATE de 2008 et sa révision est à bout touchant. Cette «utopie cohérente et rationnelle, raisonnable pour la communauté qui l'a voulue et acceptée» (selon le prof. Raffestin) donne une vision d'ensemble de l'avenir du développement de la commune sur une dizaine, voire une quinzaine d'années; il établit les besoins de coordination avec le canton et les communes voisines. La mise à jour en cours tient compte des évolutions majeures qu'a connues la planification dans tout le pays ainsi que des développements importants de Lancy, intervenus depuis 2008 et qui sont loin d'être achevés. Le projet d'agglomération, les concepts Mobilité 2030, Environnement 2030 et autres, tout comme des modifications légales importantes au niveau fédéral

(LAT, OAT) et cantonal (LCI, LGZD, etc.) sont à prendre en compte. De nouveaux outils ont fait leur apparition, depuis les Directives cantonales pour l'élaboration des plans directeurs communaux de deuxième génération jusqu'à la Stratégie pour le développement durable de la Ville de Lancy ou le Guide pour l'aménagement des espaces libres. L'arrivée du tram et bientôt celle du Léman Express n'ont pas fini de déployer leurs effets. Préserver le patrimoine bâti, paysager et naturel; répondre aux enjeux liés aux projets d'envergure cantonale et valoriser la qualité de vie des Lancéens, telles sont les priorités des autorités, résumées par le conseiller administratif Damien Bonfanti. «Une attention particulière a été portée à la transversalité entre les services», précise le magistrat. L'intercommunalité représente un enjeu

majeur pour la Ville de Lancy, qui est proactive dans l'organisation des relations intercommunales (école du Sapay avec Plan-les-Ouates, parc des Evaux avec Onex, PAV (Praille/Acacias/Vernets) ou Communauté des communes urbaines avec Carouge et Genève, ou encore PLQ de Pré-Longnet avec Onex). Globalement, le plan directeur communal vise à intégrer les thématiques environnementales et sociales à chaque réflexion touchant au développement urbain. Lancy bénéficie d'une mixité d'affectations (logements, services et équipements) et d'activités (artisanales, industrielles et tertiaires), qui assurent la diversité et l'harmonie du tissu communal: préserver cet atout est une priorité.

L'IMPACT DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

POUR LE CONSEILLER ADMINISTRATIF Damien Bonfanti, «le projet d'agglomération pose un certain nombre de défis et offre simultanément de belles opportunités à Lancy, en termes de finances comme de mobilité. La perspective de la prolongation du tram jusqu'à Saint-Julien, l'itinéraire intercommunal que représente la Promenade Nicolas-Bouvier, l'interface de modes de transport autour de la gare de Pont-Rouge: tous ces éléments permettront à Lancy de corriger les discontinuités territoriales. Car si le Grand Genève souhaite que ses réseaux de mobilité traversent notre territoire, cela implique que l'on nous donne les moyens de ces ambitions». Du Bois de la Bâtie à La Chapelle, les itinéraires alternatifs à la voiture franchiront les routes de Chancy et du Grand-Lancy; les passerelles planifiées et l'ensemble des aménagements bénéficieront de contributions financières fédérales et cantonales pour leur réalisation. L'objectif reste de réduire le trafic de transit et de pérenniser la qualité de vie communale tout au long du développement attendu de la troisième ville du canton.



Photo: Alain Grosclaude

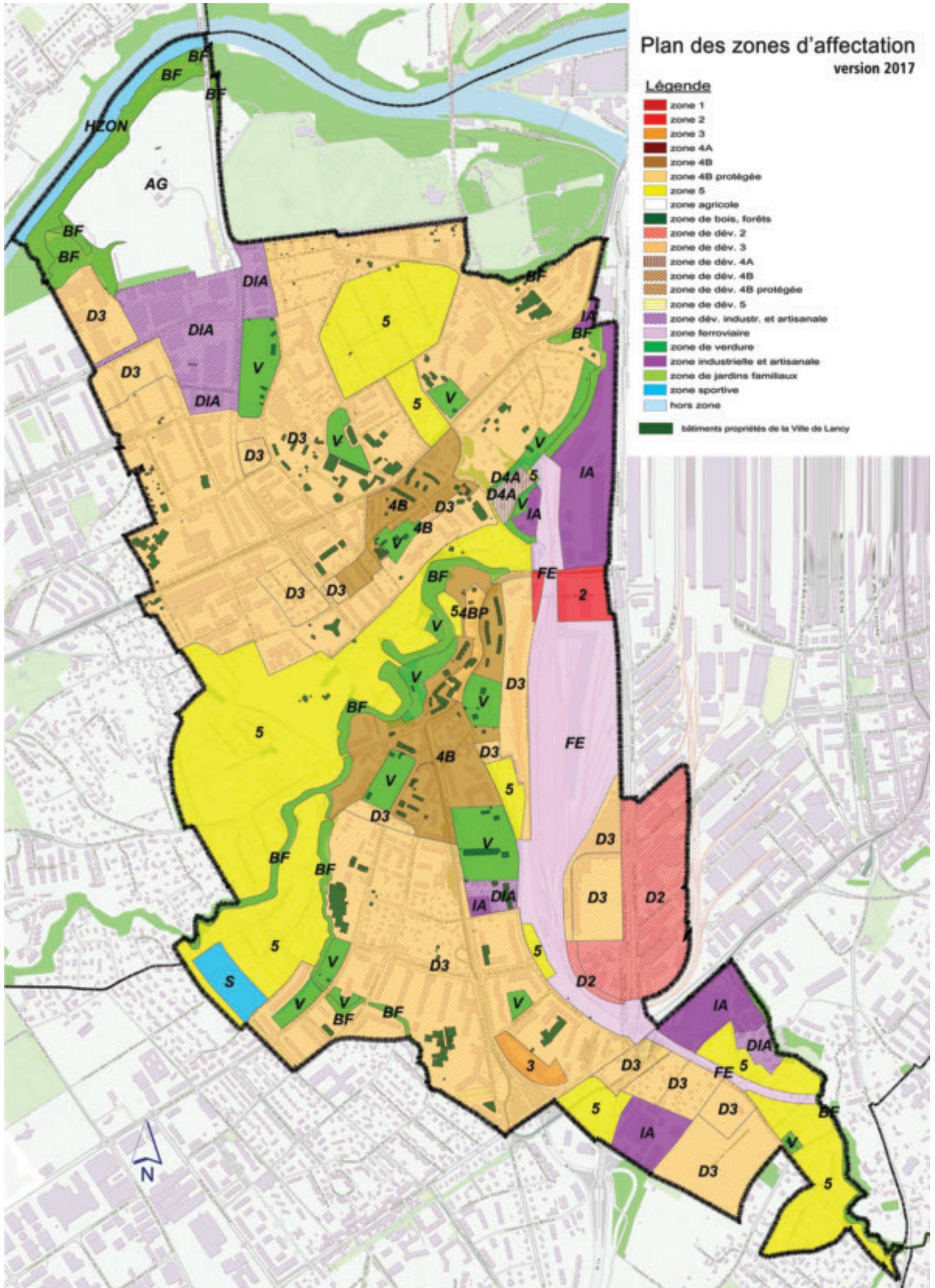
STU: concentré et efficace

LE SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'URBANISME (STU) de la Ville de Lancy présente une particularité. Dirigé par Dominique Guéritey, ce service est multi-fonctions: deux magistrats partagent sa gouvernance, avec le dicastère des travaux et constructions du Maire Stéphane Lorenzini et celui de l'aménagement du territoire du Conseiller administratif Damien Bonfanti. «Beaucoup de nos collègues d'autres communes sont épatés du caractère synthétique et efficace de notre STU», se félicitent d'une même voix les magistrats lancéens.

de planification, d'aménagement du territoire, de construction et de gestion des bâtiments communaux (une septantaine de salles, écoles, immeubles administratifs, crèches, garderies, etc.) et de planification ou réalisation d'espaces publics. Architectes, ingénieurs, techniciens, urbaniste, concierges... Une équipe soudée qui non seulement affiche un rendement exceptionnel, mais assure aussi un dialogue constructif avec ses homologues des communes voisines, permettant une cohérence des décisions et des actions.

Avec 28 collaborateurs (soit 25,2 postes à plein temps), le service assume en effet les tâches essentielles de génie civil, d'énergie des bâtiments, de planifi-







Commission de l'aménagement du territoire / Photos: Alain Grosclaude



Réviser le Plan directeur communal: un travail d'équipe

Le Plan directeur cantonal ayant été révisé, il était logique, conformément aux dispositions légales, que le Plan directeur communal de Lancy fasse l'objet d'une mise à jour, processus que l'ensemble des élus lancéens ont voulu particulièrement transversal et participatif. Les travaux ont commencé en 2016 et doivent aboutir cet automne.

EN PREMIER LIEU, UN BILAN DE LA SITUATION de chaque thématique abordée en 2008 a été établi, tandis que de nouveaux thèmes ou des compléments étaient introduits. «Nous avons d'emblée souhaité que tous les collaborateurs de l'administration communale, les élus et la population participent à l'évaluation du précédent Plan et à l'élaboration du nouveau, relève le Conseiller administratif Damien Bonfanti. Chaque fiche a été débattue, affinée et adoptée. Nous sommes assez fiers, d'ailleurs, d'être la première commune genevoise à avoir intégré une fiche Climat dans son Plan directeur». Le magistrat insiste sur le fait que l'intérêt lancéen figure au cœur de chaque arbitrage: «Ce travail en commun a permis à chacun d'exprimer son avis». Il a été tenu compte de propositions d'associations, par exemple, pour préserver un bâtiment intéressant, même si celui-ci ne faisait a priori pas l'objet de protection cantonale. L'évaluation du chemin accompli depuis 2008 a permis de constater qu'on était davantage en présence de réglages et d'adaptations que de bouleversements. «Tant les services communaux que les partis et la société civile ont acquis des compétences de synergie», se félicite Damien Bonfanti. La démarche du nouveau PDcom s'inscrit dans la vision

de la "Stratégie pour le développement durable de la Ville de Lancy". L'intercommunalité, on le sait, représente un enjeu majeur pour la Ville, ce qui transparaît dans nombre de fiches du Plan. Les domaines suivants ont été traités dans ce document fondamental: Urbanisme (grands projets, pôles de quartier et caractère des espaces publics, densification de la zone villas); Mobilité (transports individuels et collectifs, mobilité douce; Environnement et nature en ville). S'y sont ajoutés les nouveaux développements en Gestion des déchets, Energie, Social, Culture, Sport et santé.

Densification et climat

L'une des ambitions de la Ville de Lancy est de gérer de façon harmonieuse et efficace la nécessité – induite par les dispositions du Plan directeur cantonal et au-delà par la loi fédérale – de densifier la zone villas. Le PDcom vise à ce que des modifications de zone en vue d'une forte densification ne se fassent que pour les secteurs faisant déjà l'objet de mesures du "programme de densification des quartiers de villas" cantonal. Quant à la "densification douce" des autres secteurs de villas, le guide cantonal "Quelle stratégie de densification de la zone 5 sans modification de zone?"

(2017) sert de fil rouge. Lancy entend préserver l'identité des secteurs, les bâtiments de valeur patrimoniale et la mixité du bâti, en densifiant en priorité les secteurs avec une typologie de zone villas déjà classés en zone de développement 3. Deuxième axe important: le climat. Lancy veut réduire l'émission de gaz à effet de serre, anticiper et gérer les effets des changements climatiques à l'horizon 2030. Promotion des énergies renouvelables, diminution de l'empreinte carbone, protection de l'eau, de la biodiversité, des forêts et des cultures agricoles font partie des priorités en ce domaine.



DEUX GUIDES UTILES

DEUX OUTILS FACILITENT LA RÉFLEXION ET l'action des autorités lancéennes en matière d'aménagement. Le premier est cantonal: dans la logique de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire et du Plan directeur cantonal 2030, l'Etat a publié en juin 2017 un Guide pour la densification de qualité de la zone villas, sous-titré «Les nouveaux quartiers-jardins du XXI^e siècle». Seuls 10% des périmètres de villas feront l'objet de modification de zone; le Guide concerne les 90% restants. Dans notre canton, la zone 5 (villas) représente actuellement presque la moitié de la zone à bâtir mais n'accueille qu'un peu plus d'un habitant sur dix. Le Guide entend aider à la planification, mais aussi à l'implication des acteurs privés, notamment les propriétaires, dans la définition des enjeux et des principes du futur développement de leur quartier. Il expose les conditions de réalisation d'une densification soutenable pour le voisinage et le territoire, sans risques fonctionnels à moyen terme pour les communes. Le second outil est communal. Le Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres, qui est en cours de finition, vise à donner à Lancy un document cadre permettant d'anticiper et de maîtriser la qualité des aménagements, actuels et surtout futurs. Il traite des espaces libres, du rapport au bâti, de la végétation, du paysage, des déplacements et des équipements.



Photo: Alain Grosclaude

Grand projet: le quartier des Semailles

Le quartier des Semailles - son nom l'indique - cultivait autrefois les céréales. Son emplacement, surplombant la plaine de la Praille et le vallon de l'Aire, a peu à peu séduit les constructeurs de villas bourgeoises, puis ceux de grands ensembles au milieu du siècle dernier.

LES SEMAILLES SONT À L'ABRI DES NUISANCES, malgré la proximité de voies de circulation importantes, et affichent une dominante verte. Depuis 1985, l'Etat envisage une urbanisation de ce périmètre, qui est passé, avec l'arrivée du tram dès 2006, de secteur sururbain à part intégrante de l'agglomération, bien desservie par les transports publics et bénéficiant des services et infrastructures de la Ville de Lancy.

En 2012, le Plan directeur de quartier des Semailles a illustré la volonté des autorités lanceliennes de privilégier, dans le développement de ces quelque six hectares faisant le lien entre village du Grand-Lancy et grands édifices des années cinquante, la qualité de vie et notamment les arbres et espaces verts. D'emblée, un recensement des grands

arbres a été réalisé et un concept de zone centrale arborisée du quartier («chambre verte»), au croisement du chemin des Rambossons et de celui des Semailles, a été établi. Les futures réalisations devront être implantées par rapport aux espaces publics verts, précise le PDQ. «La volonté était - et reste aujourd'hui - de ne pas densifier n'importe comment, précise le Conseiller administratif Damien Bonfanti. La qualité de vie des Lanceliens est la priorité». La question de la mobilité douce, la possibilité d'instaurer des zones 30, voire 20 km/h, et la préservation des liens sociaux très forts du quartier ont aussi fait partie de la réflexion de fond des autorités.

En novembre 2013, quatre Plans localisés de quartier (PLQ) étaient adoptés par

le Conseil d'Etat, prévoyant à terme la création de quelque 760 logements. Contestés devant la Cour de justice, ils sont confirmés en juin 2015. Mais «Les Passereaux», association d'habitants, font opposition à l'ensemble. Le Département ouvre alors une procédure de concertation, impliquant tous les acteurs concernés, qui aboutit à un projet modifié (voir ci-dessous) et permet de débloquer les PLQ. Enfin, notons que le projet de «boucle ferroviaire» imaginé par les TPG au cœur du quartier a fini par être abandonné, au profit d'un transfert au Bachel entre tram 12 et 18 (rames bidirectionnelles), une victoire du bon sens dont le Conseil administratif se félicite.

Vraie démocratie

C'EST UNE HISTOIRE QUI A, COMME ON DIT, défrayé la chronique. Les quatre projets de PLQ du quartier des Semailles, adoptés en 2013, ont fait l'objet d'une levée de boucliers, essentiellement de l'Association d'habitants «Les Passereaux», qui contestait fortement le PLQ concernant le chemin des Semailles. La Cour de justice ayant dans un premier temps écarté les recours, les opposants ne désarmèrent pas, mobilisant des

députés qui invitèrent par motion l'Etat à reconsidérer sa position.

Le Conseiller d'Etat Antonio Hodggers accepta en juillet 2015 d'entrer en matière. Les autorités lanceliennes, la FPLC (Fondation étatique pour le logement à bon marché), les promoteurs privés, les habitants, les architectes remirent l'ouvrage sur le métier. Les propositions des contestataires avaient le mérite de proposer un urbanisme moins axé sur les «barres» et offrant une trentaine de logements supplémentaires. Le nouveau projet, préavisé favorablement par le Conseil municipal, propose une insertion différente des immeubles, autour d'un espace de verdure convivial,

au centre du périmètre. «Un vrai lieu de rencontre et de vie pour le quartier, sourit Damien Bonfanti, Conseiller administratif, qui ajoute malicieusement: en écoutant les gens, on gagne en démocratie, on économise du temps et de l'argent, car avec de multiples recours, personne n'est content et le meilleur des PLQ se retrouve vite démodé!». Les logements seront de tout type, la mixité sociale restant l'objectif de tout projet de ce type. Les partenaires ont promis de ne pas s'opposer aux réalisations. Les premiers habitants du futur quartier pourraient emménager d'ici 2023.

PLQ: le point

LE CONSEIL D'ETAT AVAIT ADOPTÉ QUATRE PLQ dans le secteur des Semailles en novembre 2013. Confirmés par la Cour de justice en juin 2015, puis dégagés du poids des oppositions grâce à la concertation exemplaire de l'été et de l'automne 2015, ils ont poursuivi leur chemin.

Le premier PLQ (29758) est en instruction, avec forte probabilité que trois immeubles reçoivent leur autorisation en octobre 2019. Le second (29835) a fait l'objet des fameuses négociations dont il est question ci-contre et devrait maintenant se concrétiser assez vite. Le troisième (29860) comprend un grand immeuble, actuellement en instruction.

Enfin, le quatrième (29813) compte deux immeubles en cours d'instruction et un immeuble livré. Quant au cinquième, qui incluait la fameuse «boucle de rebroussement» des TPG, il est en examen pour refonte complète.

CHIFFRE CLÉ

1680

LE RAPPORT FINAL DE 2012 SUR LE PLAN directeur de quartier des Semailles, qui divisait le périmètre en sept secteurs de surface inégale, classés de A à G (le secteur G étant dédié à l'équipement public, établissait le potentiel global de logement à un peu plus de 84 000 mètres carrés de surface de plancher, avec un indice d'utilisation du sol fixé à 1,3).

L'estimation était ainsi d'environ 760 logements, soit environ 1680 habitants. La nouvelle mouture du PLQ des «Passereaux» accroissant l'indice à 1,5 et partant, le nombre de logements (140 au lieu de 110), et la possibilité d'augmenter l'indice d'utilisation du sol de 10% lors de l'application d'un haut standard énergétique (Minergie) n'étant pas prise en compte dans l'évaluation, ce chiffre doit être considéré comme un ordre de grandeur.



Photo: Alain Grosclaude

On voit grand, mais humain à Pont-Rouge

Lancy Pont-Rouge: ce nom qui fit l'objet d'une petite bataille est désormais familier à tout le Grand Genève. Gare du CEVA, immeubles et équipements forment un quartier emblématique, hors du commun.

VOILÀ JUSTE QUATRE ANS, LORSQUE LES CFF ont lancé leur vaste chantier de Pont-Rouge, la presse a ironisé sur l'opportunité de créer plus de 100 000 mètres carrés de bureaux, alors que le taux de vacance des locaux commerciaux allait croissant. Mais à Pont-Rouge, rien ne se passe vraiment comme ailleurs. En décembre 2018, il y avait toujours autant de locaux vides à Genève, mais les immeubles CFF aux allures de Manhattan étaient loués, la centaine d'appartements PPE juste derrière étaient vendus. Porte de Lancy, point de jonction avec la Ville de Genève et Carouge, le nouveau quartier d'Adret/Pont-Rouge est aussi la double carte de visite, la vitrine alléchante de Praille-Acacias-Vernets et du CEVA/Léman Express. Pôle d'activités, d'emploi, de logement, d'équipements, ce centre névralgique où transiteront de plus en plus de voyageurs, d'habitants, de tra-

vailleurs et de visiteurs offrira à terme 640 logements de tout type (voir ci-contre), dans un périmètre à la fois urbain et verdoyant. Suivant la destination des immeubles prévus, plusieurs acteurs sont entrés en jeu pour créer ces logements, assurant la maîtrise d'ouvrage en collaboration avec les lauréats des concours: la FPLC, la Ville de Lancy, la Fondation Nicolas Bogueuret, la Fondation HBM Camille-Martin, les Coopératives CoopLog et Cité-Derrière. En janvier prochain, les premiers appartements seront occupés.

La Ville de Lancy, en vertu des accords signés en 2016 avec la Confédération et le Canton, s'est montrée attentive – et parfois combative – à propos de l'aménagement de l'interface entre la gare et le tissu urbain, concrétisé par la future place de Lancy Pont-Rouge. «Nous ne voulions pas d'une place Cornavin bis,

explique le Maire Stéphane Lorenzini. Le Conseil administratif et les services communaux se sont beaucoup investis pour un aménagement accueillant et humain, une vraie zone de rencontre entre piétons, cyclistes et voyageurs TPG et CFF. L'objectif est que les gens ne viennent pas jusqu'à la gare en voiture, mais disposent de P+R avancés». La vélostation, la crèche et l'école, le mobilier urbain facile d'entretien, la délimitation claire des espaces carrossables ou non: tout cela doit contribuer à ce que le quartier de Pont-Rouge et sa gare soient des lieux conviviaux et agréables à fréquenter. Ce pôle intermodal, et l'attrait qu'il exerce déjà tant sur les entreprises et leurs collaborateurs que sur les passagers ferroviaires et les candidats au logement dans le futur nouveau centre de Genève, représente un atout maître du développement harmonieux de Lancy.

Ultra-mixte

EN MATIÈRE D'HABITAT, LE NOUVEAU QUARTIER d'Adret/Pont-Rouge bat des records, puisque sous l'égide de la Fondation pour la promotion du logement à bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), mais aussi et surtout grâce à plusieurs partenaires dont les Fondations du logement lancéennes FCIL et FCLPA, quinze bâtiments accueillant 640 logements sont prévus. Tandis que les immeubles d'activité commerciale et les équipements se dressent en front des voies de circulation, nonante-six appartements en propriété par étage, des logements pour personnes âgées, des logements sociaux de toutes les catégories, des coopératives vont accueillir peu à peu les habitants de ce qui mérite vraiment le titre d'emplacement stratégique du futur nouveau centre de l'agglomération genevoise.

CHIFFRE CLÉ

56

DANS L'IMMEUBLE INTERGÉNÉRATIONNEL qui sera édifié à Adret/Pont-Rouge par la Fondation communale lancéenne pour le logement des personnes âgées, une crèche sera installée: la crèche de Pont-Rouge, gérée par l'association Chante-Joie, pourra accueillir 56 bambins. Par ailleurs, cet automne, la Ville de Lancy organise un concours d'architecture pour la construction d'une petite école de huit classes au sein de ce nouveau quartier porteur d'avenir.

La Chapelle s'épanouit

À L'AUTOMNE DERNIER, LES AUTORITÉS lancéennes ont pu célébrer la nouvelle: le quartier de la Chapelle était désormais achevé. La deuxième étape, avec ses 312 logements, s'est ajoutée en septembre 2018 aux 380 de la première phase. En tout, près de 2'000 personnes logent désormais dans ce quartier sis sur la commune de Lancy, derrière le secteur du Bachet-de-Pesay. La moitié des appartements sont subventionnés

(dont 25% de LUP), un tiers sont des loyers libres et 13% sont des appartements à vendre en PPE. La Chapelle fait partie de l'ensemble urbain intitulé La Chapelle-Les Sciers, situé respectivement sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates. Les travaux se poursuivent sur le secteur des Sciers (Plan-les-Ouates), par la construction de 17 immeubles incluant 700 logements (LUP, HLM, PPE, coopératives) dont les premiers pourraient être livrés en 2020. Entre 2020 et 2025, avec l'achèvement de cette dernière étape, ce seront 1'400 logements au total qui accueilleront quelque 4000 habitants dans le nouveau périmètre urbain de La



Photo: Alain Grosclaude

Chapelle-Les Sciers. Avec ses loyers raisonnables, le quartier répond aux exigences du Plan d'aménagement concerté imaginé dès le début des années 2000, visant à créer de l'habitat mixte socialement, dans un quartier conforme aux exigences du développement durable. La mobilité douce est privilégiée; les équipements publics complets (groupe scolaire, crèche, espaces de jeu, espaces verts) favorisent la convivialité. Notons que la Ville de Lancy a mis en place à La Chapelle un contrat de quartier, pour favoriser le lien social: chaque habitant peut donner son idée d'amélioration de la qualité de vie du quartier.



Photo: Alain Grosclaude

Mobilité: piloter l'avenir lancéen

LA MOBILITÉ, SI ELLE REPRÉSENTE PARTOUT un enjeu important, prend à Lancy une dimension cruciale. Les autorités communales en sont bien conscientes et ont organisé plusieurs séances d'information publiques, ouvrant un dialogue constructif avec les Lancéennes et les Lancéens, tant il est vrai, sourit le Maire Stéphane Lorenzini, qu'en matière de circulation, «il y a autant d'avis que d'utilisateurs!» La Ville de Lancy se trouve, c'est le cas de le dire, à la croisée des chemins. Deux lignes de tram, le CEVA, les axes routiers d'importance cantonale, voire nationale; la perspective d'un fort développement démographique; enfin, la fierté d'être une commune innovante, à haute qualité de vie et résolument engagée en faveur de l'environnement (label bio, stratégie énergétique, etc.): tout cela oblige à une vigilance et à une imagination permanentes, car les décideurs, en matière de mobilité, se trouvent plus souvent aux niveaux fédéral et cantonal que municipal.

Le plus gros dossier actuellement traité est la réorganisation du quartier du Plateau. Finalisation du réseau sépara-

tif, mise en zone 30 km/h, régulation du trafic de transit sont au programme. «La volonté forte du Conseil administratif est de favoriser partout la mobilité douce, explique Stéphane Lorenzini. La Promenade Nicolas-Bouvier, axe nord-sud capital, est à cet égard emblématique». Cet itinéraire "doux", piétonnier et cycliste, aboutit au secteur d'Eugène-Lance, qui doit lui aussi être requalifié. Il s'agit de gérer au mieux le trafic dans ce périmètre où établissement scolaire, restaurant et piscine, notamment, attirent beaucoup de monde. L'un des soucis de tout responsable politique lancéen est de parvenir à lier le "Grand" et le "Petit" Lancy; à cet égard, le tram est évidemment un atout, mais l'axe majeur de circulation qui coupe le territoire et ses bouchons du pont de Lancy exigent une prise en compte plus efficace de l'autorité cantonale. «Nous attendons avec impatience les premières études de mobilité sur ces axes menées par une équipe pluridisciplinaire mandatée par le canton», précise le maire.

Un pouvoir cantonal qui, au fil des dernières années, a appris à connaître la

détermination des autorités lancéennes. Du nom des gares du CEVA situées sur le territoire communal au PLQ du Bacht-de-Pesay ou à l'aménagement des abords de la gare de Lancy Pont-Rouge, les Lancéens ont su se faire entendre, au besoin en utilisant les possibilités offertes par la loi. Aujourd'hui, confirme le Maire, un dialogue constructif est restauré avec l'Etat et les CFF. Des infrastructures comme le CEVA/Léman Express et la ligne prolongée du tram 15 vont déployer des effets très nets en termes d'urbanisme et d'équipements publics.

Peu de communes, à Genève ou en Suisse, ont à gérer simultanément autant de dossiers portant sur le long terme et exigeant une attention soutenue pour éviter que la population lancéenne se voit imposer des décisions prises ailleurs. Il a fallu batailler ferme pour déterminer, avec le Canton, les modalités de l'extension du tram 15, soit le maintien de l'accessibilité au chemin des Semailles via les Palettes (afin de permettre la reconversion du chemin des Rambossons en axe de mobilité douce), ainsi que la diminution de l'emprise de

l'interface des Palettes grâce au recours à des trams bi-directionnels. Il faut aussi coordonner les travaux et les phaser soigneusement, afin de limiter les désagréments des secteurs concernés. Le chantier des SIG pour le chauffage à distance, qui démarrera en septembre dans les secteurs Curé-Baud et Palettes, sera suivi de celui du tram, qui devrait durer deux ans, plus quelques mois pour les aménagements extérieurs.

La philosophie du Conseil administratif, en ce qui concerne la mobilité, est claire: Lancy est un maillon essentiel du réseau de transports cantonal et assume à cet égard sa position géographique et stratégique évidente; la Ville, desservie par le CEVA et les TPG, développe avec efficacité la mobilité douce et promeut la qualité de vie de ses quartiers, qui passe aussi par la lutte contre le bruit et la limitation du trafic de transit; elle entend préserver son équilibre de cité où il fait bon vivre et maîtriser son développement en concertation avec ses voisins, le Canton et la Confédération.



Photo: Alain Grosclaude

L'effet Léman Express

Le Léman Express, dont la partie centrale est le CEVA, la ligne Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse – avec ses deux gares lancéennes, Bachet et Pont-Rouge – va influencer profondément sur la vie de la Commune.

CE RER TRANSFRONTALIER, AVEC SES SIX lignes desservant 45 gares sur 230 km de voies au gabarit ferroviaire, devrait transporter 50 000 voyageurs par jour. Après d'âpres débats, puis un plébiscite populaire en 2009, le CEVA démarrera en décembre prochain. C'est la colonne vertébrale d'un réseau de transport visant à diminuer le nombre de véhicules privés franchissant la frontière (550 000 déplacements transfrontaliers quotidiens en 2015, 84% en voiture). Entre Genève et Annemasse, six trains

passeront par heure, chaque «branche» de l'étoile ferroviaire du réseau en accueillant deux. Le réseau est cadencé et comprend des nœuds de correspondance comme Cornavin, bien sûr, mais aussi Annemasse, Bellegarde ou La Roche-sur-Foron.

«L'effet structurant du CEVA-Léman Express ne fait pas de doute, note le Maire Stéphane Lorenzini. Le nouveau quartier de Pont-Rouge et tout Lancy vont bénéficier du statut de centre névralgique». A vrai dire, dès les pre-

mières améliorations en 2018 sur l'axe Lancy-Coppet, avec en particulier le cadencement au quart d'heure, une hausse importante de la fréquentation a été constatée sur un an, en particulier entre Pont-Rouge et Genève-Sécheron, qui a vu le trafic croître de 100%. Un effet renforcé par l'installation d'entreprises et le fait que le trajet Lancy-Sécheron prend 11 minutes en train, contre 41 avec le tram 15!

Vélostation record

LA GARE CEVA/LÉMAN EXPRESS DE LANCY Pont-Rouge est appelée à devenir l'un des sites les plus importants du réseau de transports du Grand Genève. Au cœur du futur centre-ville – dont la taille des immeubles sortis de terre l'an passé donnent déjà une idée – la gare verra passer quotidiennement plusieurs dizaines de milliers de voyageurs. Sa vélostation sera la plus grande du canton, avec 1'200 places sécurisées, sans compter les quelque 800 places en surface. Précisons que l'autre gare lancéenne du nouveau RER franco-suisse, Lancy Bachet, offrira quant à elle une vélostation de 270 places. Les deux gares donnent accès à la Promenade Nicolas-Bouvier, qui à terme reliera le Bois de la Bâtie, via le quartier de Surville (situé au nord-est de la commune), au quartier de La Chapelle. Joli coup de pouce à la petite reine!

CHIFFRE CLÉ

15.12

IL Y A PLUS D'UN SIÈCLE QUE GENÈVE ET SA région l'attendait: l'achèvement de la liaison Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse. **Le dimanche 15 décembre prochain, le plus grand réseau ferré régional transfrontalier d'Europe sera intégralement mis en service! Pas moins de 230 km de réseau, parcourus chaque jour par des dizaines de trains, relieront plus de 40 gares suisses et françaises. Les 14 km de voies CEVA sur territoire genevois desserviront cinq nouvelles gares, dont deux portant fièrement le nom de: Lancy-Bachet et Lancy Pont-Rouge.**

Rappel au chrono

LE CONSEIL ADMINISTRATIF A ÉCRIT AU MOIS DE juin au Conseil d'Etat pour rappeler au gouvernement cantonal que le chantier d'extension de la ligne de tram 15 entre les Palettes et la Zone industrielle de Plan-les-Ouates (Ziplot) était supposé s'ouvrir au début de l'an prochain, ce qui semblait peu probable, puisque ni Lancy, ni sa voisine Plan-les-Ouates – qui a aussi écrit à l'Exécutif cantonal –

n'avaient encore été contactées pour définir le contenu des appels d'offres. Rappelons que le projet est de prolonger cette ligne (la troisième des TPG l'an passé en termes de fréquentation, avec près de 20,3 millions de passagers) de quelque six kilomètres, dont un quart en France, et de dix stations, jusqu'à la gare de Saint-Julien-en-Genevois, via le nouveau quartier des Cherpines-Charrotons, la zone industrielle de Plan-les-Ouates et la douane de Perly. La fameuse "boucle de rebroussement", prévue initialement aux Palettes et fortement contestée, est aujourd'hui écartée au profit d'une solution plus raisonnable,



Photo: Alain Grosclaude

avec terminus de la ligne 12 au Bachet et prolongement de la ligne 18 (bidirectionnelle) aux Palettes.

Le Conseil d'Etat avait pris l'engagement de desservir le quartier des Cherpines en 2021, date à laquelle les premiers habitants s'installeront. Une autre extension de la ligne 15 est d'ailleurs prévue au nord, en direction du Grand-Saconnex, de l'aéroport et à terme de Ferney-Voltaire (extension dont le lien avec la nouvelle route des Nations suscite des oppositions). Il paraît d'autant plus essentiel que l'Etat respecte autant que possible son agenda: c'est le sens de la démarche épistolaire de la Ville de Lancy.



Photo: Alain Grosclaude

Mobilité douce: Lancy met le turbo!

Lancy prévoit d'intensifier ses efforts en matière de mobilité douce: l'occasion également de corriger les discontinuités entre les différents pôles de quartier.

PAR LE PASSÉ, À LANCY COMME PRESQUE partout ailleurs, l'espace public, les concepts de circulation, la conception des quartiers reposaient sur la route et le véhicule privé. Depuis quelques années, la prise de conscience de l'encouragement nécessaire des transports publics et de la mobilité douce s'est effectuée. L'arrivée du tram et du Léman Express, le développement de nouveaux pôles et la requalification de places publiques (Ormeaux, 1er-Août, etc.), la réalisation en cours de la promenade Nicolas Bouvier (2019) et de la passerelle Tivoli (2020) reliant la gare de Lancy Pont-Rouge à Surville et Tivoli, ou encore le développement de nouveaux tronçons cyclables ne sont qu'un début. Le cadre est donné par l'adoption résolue de documents tels que le Plan directeur des chemins piétons, suivant

de peu la Charte d'aménagement sur la "Qualité des espaces libres dans les nouveaux quartiers", mais aussi et surtout par le futur Plan directeur communal. Notant les insuffisances des cheminements piétonniers et cyclistes lancéens (effets de coupure ou d'ilot par manque de continuité, éclairage mal adapté, passages étroits ou proximité de voies à grande circulation, etc.), le document propose des mesures énergiques pour développer un «réseau communal structurant de mobilité douce», afin de proposer des alternatives aux axes principaux pour relier les pôles de quartier, les interfaces principales de transports collectifs, les équipements majeurs et les parcs, d'établir des «coutures» entre les divers tissus qui composent Lancy et d'offrir une alternative aux déplacements automobiles sur de courtes dis-

tances (45% des déplacements en voiture ou scooter se font sur des trajets de moins de 5 km).

Les autorités lancéennes, conscientes de l'émergence régulière de nouveaux modes de déplacements «doux» (vélos cargos, trottinettes, long boards, etc.), veulent établir de nouvelles connexions et traversées pour améliorer le réseau de mobilité douce, la sécurité et confort de tous les types d'usagers, y compris les plus vulnérables. Donnant l'exemple, elles ont mis en place un Plan de mobilité au sein de l'administration, encourageant leurs collaborateurs à utiliser les modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement. Mise à disposition de vélos électriques et abonnements TPG subventionnés font partie des mesures en vigueur.

Douce Promenade

NICOLAS BOUVIER, ENFANT DE LANCY, DONNE son nom vingt ans après sa mort au cheminement pour piétons et cyclistes qui ira de la gare du Bachet au quartier de Surville. De fait, le premier nom choisi, Promenade des Crêtes, créait une potentielle confusion avec un chemin d'Aire-la-Ville. Son tracé et son exécution ont fait l'objet en 2012 d'un concours international de projets d'espaces publics, remporté par le bureau d'architectes-paysagistes portugais

Proap SA, associé au bureau d'ingénieurs civils genevois Ingeni. Intitulé "Continuité du territoire au détail", le projet valorise les forêts et les prés existants, offre un choix de végétation subtil et crée les meilleures conditions pour la faune. Des solutions pratiques ont été imaginées pour franchir les routes et les ruptures naturelles du parcours.

La Promenade Nicolas-Bouvier propose ainsi un trajet fluide et accessible qui offre des espaces publics de qualité à la population. Des gradins, balcons et pavillons permettent une urbanisation intelligente et respectueuse, capable d'absorber les flux de piétons et cyclistes qui, avec l'arrivée de la gare

CEVA/Léman-Express de Lancy Pont-Rouge, vont fortement augmenter. Des cinq tronçons, les trois premiers (Tivoli/Surville-Pont-Rouge et passage sous voies de la route du Grand-Lancy) représentent, précise le Conseiller administratif Damien Bonfanti, «la correction tant attendue de plusieurs discontinuités territoriales, l'harmonisation de trajets intercommunaux qui, à terme, permettront d'aller en mobilité douce et en site propre du Bois de la Bâtie à La Chapelle».

Passerelle en vue

FRANCHISSANT LA ROUTE DE CHANCY ET LA rampe Quidort, une passerelle pour piétons et cyclistes reliera le nouveau quartier de Surville à celui de Tivoli, en prolongement de la Promenade Nicolas-Bouvier. Cet ouvrage, d'une longueur de quelque septante mètres et de trois mètres cinquante de large, est mis au concours en entreprise totale. Les offres seront enregistrées jusqu'au 26 septembre 2019. En octobre, un jury comprenant des experts et un membre de chaque parti représenté au Conseil municipal désignera le projet retenu. Le choix des matériaux (bois, verre, béton, métal...) et de l'architecture est laissé aux candidats: l'objectif est d'obtenir un ouvrage harmonieux, maillon essentiel et élégant de la future liaison de mobilité douce entre le Bois de la Bâtie et le quartier de Pont-Rouge.

CHIFFRE CLÉ

1,2 km

C'EST LA LONGUEUR DE LA PROMENADE Nicolas-Bouvier, qui permettra de relier la gare du CEVA/Léman-Express du Bachet-de-Pesay, via Pont-Rouge, au quartier de Surville, en passant le long du parc Chuit. Elle sera aménagée en phase avec la mise en service du RER franco-genevois. L'État, qui, comme la Confédération, a participé au projet, issu du premier concours d'espaces publics du secteur PAV, entend que grâce à ses aménagements, ses espaces arborisés, son mobilier urbain, la Promenade devienne «un véritable lieu de vie, de rencontre et de détente».



Photo: PROAP Architecture Paysagiste



Photo: Alain Grosclaude

Limiter le trafic de transit

L'un des grands sujets de préoccupation des Lancéens est la circulation automobile, notamment le trafic de transit. Les autorités agissent, avec calme et détermination.

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE NOTRE

Commune est aussi stratégique qu'atrayante, ce qui par la force des choses entraîne aussi des inconvénients. La desserte accrue en transports publics et ferroviaires, l'accent mis sur la mobilité douce et l'étude systématique des flux de trafic afin de déterminer les lieux et types d'intervention les plus susceptibles de diminuer les nuisances ont permis, au fil des dernières années, de limiter les effets néfastes de la croissance du nombre de trajets en véhicule motorisé individuel. Mais les efforts continuent, car l'essor démographique du canton et de la Ville se poursuit à un rythme soutenu et la proximité de l'aéroport, puis bientôt le développement du PAV, vont susciter de nouveaux besoins de mobilité.

Le cas de l'avenue Eugène-Lance est typique. Aux heures de pointe du matin et de la fin d'après-midi, elle se retrouve congestionnée, notamment par un fort contingent de pendulaires qui cherchent à échapper aux bouchons des grands axes parallèles, notamment l'avenue des Communes-Réunies. A cela s'ajoute un phénomène maintes fois constaté aux abords des écoles: la tradition de déposer ses enfants en voiture résiste à la mode du cyclisme urbain. L'Institut international de Lancy n'échappe pas à la règle – malgré son service de ramassage scolaire qui séduit un tiers des familles – et le réaménagement de l'avenue Eugène-Lance est désormais au programme, avec mise en sens unique de cet axe entre le chemin de l'Adret (à la hauteur de l'Institut) et celui des Ram-

bossons. Une piste cyclable bidirectionnelle sera installée, tandis qu'un espace de «dépose-minute» (et une déchetterie!) trouveront place près de l'Institut. «Nous faisons ainsi d'une pierre deux coups: réduire le trafic de transit et donner aux parents la possibilité de déposer leurs enfants en toute sécurité», note le Maire Stéphane Lorenzini. Concernant le secteur du Plateau, le bureau d'ingénieurs mandaté par la Ville a étudié le schéma de circulation. Mise à jour en début d'année, l'étude confirme que les diverses mesures prises étaient efficaces. Les améliorations à apporter concernent la limitation du trafic de transit Nord-Sud et l'optimisation des accès au site Procter & Gamble. Une mise en zone 30 de l'ensemble du Plateau est préconisée.

Dix zones 30

LA VILLE DE LANCY COMPTE CINQ ZONES 30: le Plateau (4331 m. de voirie), Ormeaux-Pâquerettes (1821 m.), Verjus (1570 m.), Colline-Vieux chemin d'Onex (1548 m.) et Eugène-Lance Pontets (2150 m.). Cinq nouvelles Zones 30 sont à l'étude, ainsi que des zones 20 km/h, dites zones de rencontre.

Les zones 30 km/h futures et existantes sur Lancy couvriront les abords directs des écoles. Les zones 20 km/h en cours de validation auprès de la Direction générale de la mobilité couvrent la place des Ormeaux et le passage du 1er-Août.

En zone 30: pas de passage piétons (hormis écoles et EMS) et traversée des piétons libre et non prioritaire. En zone 20: les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules. En principe, il n'y a pas de trottoirs.

CHIFFRE CLÉ



LES AUTORITÉS COMMUNALES PEUVENT mettre en place des zones 30 en localité, sur des routes d'intérêt local. Selon l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR), la vitesse d'un tronçon de route principale peut être limitée à 30 km/h et, par conséquent, celui-ci peut exceptionnellement être inclus dans une zone 30, pour autant que les conditions locales soient particulières (p. ex. centre-ville). L'expérience le montre: plus les zones 30 sont introduites à une large échelle hors des axes de circulation principaux, plus la limitation à 30 km/h est respectée, même si les éléments constructifs de modération du trafic sont peu nombreux. La mise en œuvre des zones 30 suit le schéma suivant: proposition et adoption au niveau communal, en concertation avec les riverains. L'autorité cantonale examine le dossier technique et délivre l'autorisation.

L'eau sous contrôle

EN FÉVRIER 2013, L'ÉTAT DE GENÈVE A PUBLIÉ comme pour les autres communes du canton un Plan général d'évacuation des eaux portant sur les communes de Lancy, d'Onex et de Plan-les-Ouates. Ce type de document fixe un cadre et des priorités d'étude, d'action et de maîtrise dans trois domaines liés à l'eau: l'impact de la zone à bâtir sur les cours d'eau (hydrologie, pollution); la planification de l'assainissement (systèmes non séparatifs pour l'eau pluviale/l'eau usée, collecteurs insuffisants); enfin, la maîtrise des

risques (inondations, contamination de cours d'eau ou de nappes). Comme l'explique le Maire Stéphane Lorenzini, «Lancy a toujours investi, avec régularité, dans la qualité de ses réseaux d'assainissement: le genre d'infrastructures qui ne suscitent pas de débat et dont on n'entend parler que lorsqu'elles dysfonctionnent. Naturellement, les profondes mutations urbanistiques que connaît notre Ville nous obligent à redimensionner certains équipements, adaptés à un tissu de villas et non d'immeubles groupés». Les ingénieurs du Service des travaux et de l'urbanisme ont abattu un imposant travail pour adapter les réseaux, coordonner les travaux avec ceux de voirie et de fibre optique, par exemple, et concevoir de nouveaux col-

lecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, des bassins de rétention supplémentaires. Plusieurs quartiers ont été ou sont concernés: le Plateau (avec la problématique des nombreux chemins privés), Surville, les Semailles, la Chapelle, etc. Ces travaux sont financés en large part par le Fonds intercommunal d'assainissement.



Photo: Alain Grosclaude



Photos: Alain Grosclaude

Un patrimoine administratif bien géré

La Ville de Lancy gère une septantaine de bâtiments, qui constituent son patrimoine administratif. Outre les locaux de l'administration, bureaux et salles de réunion, écoles et lieux culturels comme la Villa Bernasconi, font partie dudit patrimoine, étant entendu que les immeubles de logement appartiennent quant à eux au patrimoine dit financier. Bien entendu, le développement à bon rythme de la ville exige non seulement de l'entretien et de la mise aux normes des bâtiments existants, mais aussi la conception de nouveaux équipements (notamment des écoles et des crèches, mais aussi locaux divers). Dans tous ces cas, c'est le Service des travaux et de l'urbanisme (STU) qui est maître d'ouvrage au nom de la Ville.

LES BUDGETS D'ENTRETIEN, DE RÉNOVATION ET de construction, en premier lieu des écoles et des crèches, connaissent une croissance régulière depuis une dizaine d'années. Bon nombre des gros investissements consentis dans les années 60 et 70 du siècle dernier doivent logiquement, un demi-siècle plus tard, être réédités: les écoles vieillissent, les exigences normatives ont changé et, en outre, la population s'accroît. «Nous sommes dans une ambiance de travaux continuelle», résume Dominique Guéritey, chef du STU. Le Maire Stéphane Lorenzini ajoute: «Notre rôle est d'anticiper et de planifier en fonction des urgences, sans négliger l'entretien courant. En dialogue permanent avec le terrain, que ce soient nos collaborateurs, les utilisateurs, les concierges ou les voisins, nous menons presque toujours plusieurs chantiers de front, avec une équipe réduite. L'avantage est qu'autour de la table de réunion, six ou sept chefs de service travaillent en synergie; les dossiers avancent vite, il n'y a pas de déperdition d'information». Particularité lancéenne: les équipements sportifs et la location de salles sont gérés par le Service des sports (Département

du conseiller administratif Frédéric Renevey), tandis que le STU traite les bâtiments, le génie civil, l'énergie du bâti, les espaces publics et l'urbanisme, sous la houlette de deux départements municipaux: Travaux et constructions (Stéphane Lorenzini), essentiellement, et Aménagement du territoire (Damien Bonfanti).

En ce qui concerne les projets achevés récemment, citons par exemple, après le bâtiment administratif de la Mairie, l'Espace Palettes (un budget de 33 millions) et la Maison de quartier du Plateau (5 millions). La Mairie et la Villa Bernasconi sont en cours de rénovation et l'on prépare la construction de l'école du Plateau et l'agrandissement-rénovation de l'école de Tivoli. On peut aussi citer dans un avenir proche le centre artisanal situé sous le viaduc des Grandes-Communes, le Centre d'action sociale des Palettes, etc. Dès l'an prochain, la Ville investira entre 30 et 40 millions par an. Divers projets sont à l'étude: nouvelle école de Pont-Rouge, agrandissement d'autres groupes scolaires (Bachet, En-Sauvy), places de crèche supplémentaires, etc.

Un des aspects du patrimoine administratif lancéen, ce sont les espaces publics, avec leur mobilier urbain, leurs places de jeux, mais aussi leur fleurissement et leur diversité végétale. Le conseiller administratif Damien Bonfanti le relève: «Les habitants et les visiteurs de notre ville le constatent: tout en utilisant des produits de jardinage labellisés bio – Lancy est la première commune distinguée par Bio Suisse –, nous parvenons à des résultats spectaculaires et durables, dans tous les sens du terme. Le Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres est à cet égard très utile; le talent des jardiniers fait le reste».



CONCIERGES AIMÉS

DANS BEAUCOUP D'IMMEUBLES DE TOUTE catégorie du canton, le concierge a été remplacé par une société de nettoyage effectuant des rondes plus ou moins régulières. Le moins que l'on puisse dire est que la philosophie de la Ville de Lancy, pour ses écoles et salles communales gérées par le Service des travaux et de l'urbanisme (STU), est inverse: sur les vingt-huit collaborateurs du STU, seize sont des concierges (représentant 15,2 postes à plein temps). «On ne peut raisonnablement imaginer une école sans concierge, explique le Maire Stéphane Lorenzini. Le concierge est en contact permanent avec le corps enseignant, les élèves, les parents, les utilisateurs des locaux communaux. C'est une présence humaine compétente. Il prévient et anticipe nombre de problèmes!».

«Pour la bonne gestion quotidienne de notre patrimoine administratif, les concierges sont un atout essentiel, confirme Dominique Guéritey, chef du STU. Les contrats d'entretien, cela convient pour la toiture ou les gros travaux, pas pour le nettoyage, le dialogue avec les gens, la surveillance bienveillante des lieux». A la différence de nombreux propriétaires privés ou institutionnels, Lancy tient à ses concierges, d'ailleurs fort appréciés de la population.



Illustration: C.I.R architectes

Projet d'équipement public: l'école du Plateau

Parmi les projets d'équipements publics, la rénovation des écoles, mais aussi la construction de nouvelles classes occupent une place importante. Les autorités lancéennes entendent être prêtes à temps.

LANCY ÉTANT APPELÉE À ACCUEILLIR

plusieurs centaines de nouveaux habitants dans la décennie à venir, la mise à disposition de locaux scolaires, mais aussi de crèches et d'espaces de vie enfantine, revêt un caractère prioritaire. La future école du Plateau est un exemple éloquent. Comme le souligne le Maire Stéphane Lorenzini, «un cursus scolaire classique dure huit ans, mais la planification doit tenir compte non seulement de l'âge des enfants lorsqu'ils arrivent à Lancy, de ceux qui fréquentent d'autres écoles, des familles sans enfant, etc. En coopération étroite avec le Service de la recherche en éducation de l'Etat (SRED), nous essayons d'évaluer au plus près le nombre de pupitres nécessaires, notamment dans les quartiers en mutation. Souvent, nous tombons juste, dans d'autres cas, il manque de la place, comme à l'école Le Sapay (intercommunale avec Plan-les-Ouates), où le nombre d'enfants arrivés est deux fois supérieur aux projections!».

Avant l'agrandissement planifié de l'école de l'école du Bachet puis d'En-Sauvy ainsi que de la construction de celle de Pont-Rouge, la nouvelle école du Plateau, au Petit-Lancy, est apparue dès 2015 comme indispensable, pour accueillir huit classes dans un premier temps, puis finalement seize afin tenir compte des dernières projections du SRED. Organisé par le Service des travaux et de l'urbanisme (STU), un

concours a désigné en 2017 l'entreprise totale Steiner pour édifier un ensemble primaire comprenant près de 2'700 mètres carrés de locaux scolaires, plus de 500 m² de surfaces dédiées au parascolaire et plus de 2'200 mètres carrés de préaux et espaces verts. Un centre pédagogique pour enfants en situation de handicap avec des salles adaptées et une salle à manger, de même que des salles pour sociétés locales, font aussi partie du programme. Grands arbres conservés et implantation harmonieuse dans le paysage urbain du quartier ont aussi fait partie des prérequis. Une villa existante sera maintenue à l'issue des deux étapes de construction, afin de servir de logement pour le concierge. Bien entendu, les bâtiments correspondront au label HPE (haute performance énergétique), et les matériaux solides et durables choisis, le concept élégant, en décalage, des trois volumes de construction et la terrasse végétalisée feront de cette école un exemple de qualité architecturale et de fonctionnalité. On relèvera enfin le prix particulièrement économique de ce projet.

Sans oublier le sport et la culture, d'autres projets d'équipements publics, notamment liés à l'éducation, la formation et l'action sociale, sont à l'agenda à court et moyen terme : centre artisanal sous le viaduc des Grandes-Communes, école de Pont-Rouge, extensions de groupes scolaires, crèches (Rambossons, chemin du Bac), restaurants sco-

laires, etc. Les investissements en ce domaine, de quelque 19 millions pour l'année en cours, vont se porter à 30 ou 40 millions ces prochaines années. Au fur et à mesure du développement des quartiers, les autorités examinent la

possibilité d'intégrer des crèches au rez des immeubles. «Il faut savoir, note Stéphane Lorenzini, qu'une place de crèche représente quelque 30'000 à 35'000 frs de coût de fonctionnement par an, en sus de la participation des parents».

COMBIEN DE CLASSES?

EN COMPLÉMENT DES PRÉVISIONS cantonales, le SRED réalise, au niveau de l'enseignement primaire, des prévisions localisées qui répondent aux besoins de planification des communes en termes d'infrastructures scolaires. Ces études reposent sur un modèle prévisionnel qui permet d'estimer le nombre de futurs élèves de l'enseignement primaire dans les quatre ans. Elles sont réalisées en collaboration avec les communes. Comme pour la Ville de Genève, elles sont revues tous les ans, au lieu des deux ans habituels. A l'horizon 2021, le SRED prévoit pour Lancy (chiffres juillet 2018) un besoin probable de 6,4 classes sup-

plémentaires à La Chapelle-Les-Sciers, d'une classe pour le Grand-Lancy et de 4,1 classes pour le Petit-Lancy. Rappelons que l'école intercommunale du Sapay (avec Plan-les-Ouates), inaugurée en 2015, prévoit déjà l'agrandissement du groupe scolaire avec la création de 4 classes supplémentaires dans le volume existant pour la rentrée 2021. Prudemment, le SRED observe: «Si l'augmentation de la population lancéenne continue ainsi, une étude devra être lancée rapidement afin d'identifier de nouvelles parcelles pouvant accueillir de futurs équipements scolaires».



Photo: Alain Grosclaude

Photo: Alain Grosclaude



Le Plan énergie des bâtiments, un atout pour Lancy

Il n'est plus possible d'ignorer la nécessité d'économiser l'énergie et les ressources naturelles; Lancy agit concrètement.

LA PLUPART DES PAYS DU MONDE SONT convaincus, y compris la Suisse. Elle a adopté, dans le cadre de sa Stratégie énergétique 2050, des objectifs ambitieux. Le canton de Genève, avec sa loi sur l'énergie plusieurs fois révisée, n'est pas en reste et la société à 2000 watts reste le but unanimement visé. Dans ce contexte, la Ville de Lancy montre sa détermination. Le Plan énergie des bâtiments du patrimoine administratif est un outil précieux à cet égard.

«La Stratégie énergétique 2050 et la Société à 2000 Watts de la Confédération ne pourront être mises en œuvre que si tout le monde y participe et apporte sa contribution, explique le Maire Stéphane Lorenzini. Il nous fallait une feuille de route qui couvre, autant que possible, les actions pour optimiser la consommation d'électricité et de chaleur, augmenter la part d'énergies renouvelables, mettre en valeur et appliquer les meilleures pratiques dans les domaines du bâtiment. Un plan énergie des bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Lancy (immeubles de logement) sera aussi réalisé. Les actions ne peuvent être mises en place d'un seul coup et l'objectif final est prévu avec comme objectif 2020. Cette étape intermédiaire permettra, le cas échéant, de redéfinir les objectifs et de quantifier

les besoins financiers pour atteindre l'objectif final».

Les ambitions

A l'échelon fédéral, comme au plan cantonal, il est prévu de réduire la consommation énergétique annuelle moyenne par personne de 50% par rapport au niveau de l'an 2000, de stabiliser la consommation d'électricité à son niveau de 2020 et de diminuer la consommation d'énergie fossile, de sorte que les émissions annuelles de CO₂ ne dépassent pas 1,5 tonne par habitant. Le tout sur fond de croissance démographique globale et de sortie progressive de l'énergie nucléaire.

A Lancy, les objectifs – en passe d'être atteints deux ans après la publication du Plan énergie – sont (par rapport aux chiffres de 2014) de 5% de diminution de la consommation d'eau, d'électricité et d'énergie fossile des septante bâtiments du patrimoine administratif, tout comme de leur production de CO₂, d'ici la fin de 2020. Ces réductions devront atteindre 20% en 2035, toujours en référence à la situation de 2014.

Chauffage et énergie fossile

Dans le domaine de la consommation d'énergie thermique, l'ensemble des bâtiments administratifs a été évalué.

Logiquement, les trois quarts des dépenses d'énergie thermique provenaient des écoles, le reste se répartissant entre administration communale, lieux de réunion et installations sportives. Des mesures d'optimisation systématique ont été prises. Outils de mesure fiables (logiciel Enercoach), priorité d'intervention sur les immeubles les plus dépensiers en énergie, suivi attentif des évolutions... L'isolation, les vitrages ont été analysés et rendus plus efficaces. Le standard THPE (très haute efficacité énergétique) a été imposé pour tout nouveau bâtiment.

Electricité

En 2014, la consommation d'électricité des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy était d'un peu plus de 2400 MWh (soit ce que consomment en moyenne 1'082 Suisses). Le type d'électricité choisi est le tarif SIG 40% Vitale Vert. Ce tarif permet d'associer les énergies hydraulique et solaire. Un effort particulier a été consenti pour exploiter toutes les opportunités d'installer des installations photovoltaïques et centrales solaires. Selon toute probabilité, les 10% de couverture des besoins par une production solaire seront largement dépassés en 2020 (7% en 2014).

Eau

En 2014, la consommation totale d'eau dans les bâtiments du patrimoine administratif (sans la piscine de Marignac, ni les terrains de football), a été d'un peu moins de 68'00 m³. Là aussi, les écoles représentent le principal secteur consommateur (77%). Des mesures efficaces de lutte contre le gaspillage d'eau (fuites, robinets ouverts), passant par la sensibilisation des utilisateurs, ont été prises, ainsi que la recherche de solutions de récupération d'eau de pluie (pour l'arrosage par exemple) dans tous les projets de rénovation ou de construction.

Lancy, compte tenu d'investissements significatifs et grâce aux nouvelles technologies, compte bien que la réduction globale de 5% visée pour 2020, et de 20% pour 2035 sera atteinte. Pour cela, l'engagement de chaque Lancéenne, de chaque Lancéen, est essentiel.

CITÉ DE L'ENERGIE

La Ville de Lancy, «Cité de l'énergie» depuis 2003, a conçu dès 2016 une Stratégie énergétique. Le Plan énergie des bâtiments s'y inscrit.



Illustration: AG Construction

Ecole de Tivoli: un contrat énergétique

La Suisse consommait en 2010 six fois plus d'énergie qu'en 1950, les bâtiments représentant la moitié de ce bilan. Dans le cadre de la rénovation de l'école de Tivoli, Lancy a pris une mesure innovante.

DANS LES ANNÉES 60, PAS MOINS DE HUIT écoles ont été construites sur territoire lancéen par le bureau Brera & Waltenspühl. La Ville a entrepris en 2005 un programme de rénovation de six de ces établissements, au rythme d'une école tous les trois ans. Après le Bachet, la Caroline et les Palettes, restaurées à l'identique, est venu le tour de l'école de Tivoli, un concours d'architecture a porté sur la rénovation des bâtiments existants et leur extension, avec pour objectif la qualité architecturale et la volonté d'optimisation énergétique. Les autorités lancéennes ont saisi cette opportunité pour mettre en place un outil innovant: le contrat de performance énergétique (CPE).

Un CPE, comme son nom l'indique, engage le maître d'ouvrage (la Ville) et une société spécialisée en technique de

l'énergie, qui elle-même fera appel à des investisseurs: comme l'explique le Maire Stéphane Lorenzini, dans le cas de Tivoli, le modèle retenu de CPE est la garantie de performance. La rénovation de Tivoli porte sur la réfection de l'existant, la construction d'un nouveau bâtiment (restaurant scolaire, salles d'arts martiaux, etc.) et le contrat de performance énergétique (CPE). Le choix du jury s'est porté sur AG construction SA, RSA Architectes et, pour le CPE, Energie 360°. Conseillé par un bureau d'ingénieurs, la Ville a conclu avec cette société zurichoise un contrat qui, d'une part, décharge la Commune d'importants investissements, d'autre part, permet l'accélération des processus, et enfin doit permettre, grâce à 23 actions techniques précises, une économie de consommation énergie de près de 200'000 francs par an sur 20 ans.

Le partenaire est intéressé au résultat obtenu mais doit surtout s'engager à atteindre les objectifs et prendre à sa charge les éventuels dépassements de consommation. «Le CPE nous a permis de recevoir une subvention fédérale et cantonale pour organiser le concours, précise le Maire. Lancy est la première ville à mettre en place un tel projet et j'ai déjà eu l'occasion de présenter ce concept innovant dans plusieurs cantons intéressés par une telle formule».

Une école de Tivoli modernisée, économe en énergie et moins coûteuse pour les finances communales: cette enviable réalité est prévue pour la rentrée 2023. Par la suite, les écoles En-Sauvy et des Morgines connaîtront aussi leur cure de rajeunissement.

L'électromobilité

LANCY EST ÉQUIPÉE DE DEUX BORNES DE recharge gratuites pour véhicules électriques, situées dans le parking souterrain de l'Espace Palettes. A la fin de l'été, une borne du réseau Move-SIG (pour deux véhicules) sera installée sur le parking extérieur de la Mairie, deux autres au dans le parking Louis-Bertrand. En collaboration avec l'Etat et SIG, Lancy a tenu le rôle de ville pilote pour l'étude stratégique de déploiement de bornes de recharge publiques dans les communes. Le rapport final est en voie de publication.

Enfin, sur le plan des véhicules communaux, le Service de l'environnement de la Ville de Lancy possède cinq véhicules pour l'entretien des parcs et trois camionnettes de livraison 100% électriques. Il est prévu qu'à terme, au fur et à mesure des remplacements de matériel roulant, l'ensemble des véhicules soit électrique.

CHIFFRE CLÉ

2035

LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DE LA VILLE de Lancy, publiée en 2016, a des objectifs ambitieux, mais réalistes. Elle vise à réduire, d'ici 2035, de 20% la consommation d'électricité, la consommation d'énergie thermique, la consommation d'eau et l'émission de gaz à effet de serre. Les bâtiments du patrimoine administratif et locatif lancéen ont été méthodiquement analysés dès 2014. Ils ont fait l'objet de décisions d'investissement pour réduire leur consommation et leur impact sur l'environnement.

Succès solaire

LE TOIT DE LA SALLE OMNISPORTS DU Petit-Lancy a fait peau neuve. Les SIG, en collaboration avec la Ville de Lancy, l'ont doté de la première centrale solaire participative du canton. Le Maire Stéphane Lorenzini salue «le succès incroyable de ce qu'on peut considérer comme un appel de fonds citoyen». En effet, fin octobre 2018, les Lancéens et les habitants du canton se sont vu offrir la possibilité d'acquérir un mètre carré de cette centrale, pour 350 francs, la production d'électricité de cette surface

étant ensuite déduite de leur facture SIG. Les 750 parts proposées (sur 1054 mètres carrés au total) ont été souscrites avec enthousiasme. Un signe fort de la prise de conscience populaire des enjeux de l'avenir.

Chaque propriétaire de part bénéficiera chaque année, durant deux décennies, de 100 kWh de «sa» propre énergie, ce qui représente par exemple cent cycles complets de machine à laver. L'autre moitié de l'énergie produite sera utilisée par l'Administration communale pour couvrir les besoins de ses bâtiments. Cette grande première démontre ainsi l'engagement concret des habitants



Photo: Jessica Lazzarotto

dans la recherche d'une énergie locale et renouvelable. «Elle s'inscrit, souligne Stéphane Lorenzini, dans la Stratégie énergétique lancéenne, tout comme dans la Stratégie fédérale 2050 que le peuple suisse a plébiscitée». Lancy, appelée à accueillir de 8'000 à 10'000 nouveaux habitants au cours des dix ans à venir, parvient grâce à une politique innovante et volontaire, à garder le cap du développement durable. Sur le plan énergétique, le but est de diviser par deux, d'ici 2050, la consommation d'énergie par personne, par rapport à l'an 2000.

DANS LE CADRE DE LA QUINZAINE DE L'URBANISME

DECOUVRE LANCY D'AVANT
EXPLORE LANCY D'AUJOURD'HUI
DESSINE LANCY DE DEMAIN

LANCY AVANT DEMAIN

Découvrez le programme LANCY AVANT DEMAIN,
inscrivez-vous au jeu de rôle sur www.lancy.ch
et devenez conseillers pour la construction
du futur de Lancy.

Programme complet de la quinzaine de l'urbanisme
sur www.quinzainedelurbanisme.ge.ch.

20.09.19 – 06.10.19

Exposition maquette Lancy
et exposition visages de quartiers
Vernissage le 20.09.2019

25.09.19

Conférence outils
de planification et PDCoM

26.09.19

Visite des écoles
Jeux sur l'urbanisme et l'histoire

28.09.19

Jeu de rôle à l'échelle du territoire

03.10.19

Conférence sur le développement
durable et application sur Lancy

